

## **Commission de gestion 2011/2012 pour l'exercice comptable 2011**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions que vous nous avez transmises suite à votre séance du 24 avril 2012.

**1. Quels sont les liens et quelle convention régit la collaboration avec l'Association Galerie du Pressoir ou Ecublens Animation ?**

Deux conventions séparées régissent le lien entre la Commune d'Ecublens et les deux associations citées (voir **annexes 1 et 2**). Une délégation de la Municipalité participe régulièrement aux séances de comité de ces groupes.

La comptabilité de la Galerie du Pressoir et le secrétariat d'Ecublens Animation sont assurés par des employés communaux.

**2. L'affichage provisoire des entreprises sur les chantiers rentre-t-il dans le cadre des procédés de réclame et est-il soumis à autorisations ?**

Les émoluments pour les procédés provisoires « panneaux de chantiers », pour autant qu'une demande nous soit transmise, sont facturés selon l'art. 2 du règlement communal sur les procédés de réclame.

**3. Nouveau central téléphonique / Peut-on visualiser la diminution des coûts annoncés au niveau des conversations téléphoniques ?**

L'ancienne architecture téléphonique reposait sur trois centraux téléphoniques. Ceux de Mon Repos et du Motty étaient déjà reliés entre eux et permettaient aux utilisateurs de communiquer en interne gratuitement. Celui des Esserts était indépendant et nécessitait une connexion externe pour atteindre un utilisateur.

Le niveau d'équipement d'alors ne comportait pas de logiciel de gestion des appels. Par conséquent, le coût des communications entre les sites non reliés a toujours été inconnu. La nouvelle architecture téléphonique est toujours basée sur trois centraux, mais ils sont reliés entre eux. Toutes les communications entre les sites sont gratuites.

Il est difficile de mesurer de manière tangible l'économie réalisée entre un ancien coût qui est inconnu et un nouveau coût qui est nul.

**4. Quelle est la liste des études en cours pas finalisées/non disponibles en 2011 (budget Fr. 613'000.-) ?**

Pour le Service des bâtiments:

*Compte 460 3185:*

Montant au budget Fr. 75'000.- dont Fr. 70'000.- étaient prévus pour la mise à jour du PGEE.

Ce montant n'a pas été utilisé car le chef de service partant a pu faire la mise à jour du PGEE, vu l'engagement tôt du nouveau chef de service.

*Compte 300 3185.02:*

Montant au budget Fr. 10'000.-.

Le montant de notre accompagnement pour l'étape de l'obtention de notre reconnaissance de partenaire Cité de l'Energie en processus a été moins important que prévu.

Pour le Service des travaux:

- Concept paysager du réaménagement de la route Neuve (étude débutée octobre 2011 se terminera été 2012).
- Réaménagement de la déchetterie (étude du projet définitif se poursuivra en automne, dès fin du PPA).
- Investigations Osites décharge (report en 2012 dans l'attente des subventions de l'Etat de Vaud).
- Cheminement mobilité douce Clos-Bassenges, reporté en 2012.

Pour le Service de l'urbanisme:

Concernant le compte 420 Urbanisme, il s'agit principalement d'un budget prévisionnel pour des études de planification territoriale, ainsi que des honoraires de procédures juridiques qui ont été moins importants que prévu. Il s'agit également de reports d'études prévues par le SDOL en 2012, ou de finalisation des études en 2012:

- Honoraires prévisionnels géomètre et ingénieur.
- Honoraires prévisionnels avocats.
- Adaptation site internet (SDOL).
- Jalonnement cycliste (SDOL).
- Stratégie espaces publics (SDOL).
- Inventaire du stationnement (SDOL).
- Réseaux écologiques (SDOL).

#### **5. Comment est effectué le suivi du patrimoine immobilier ? (entretien – rénovation)**

Chaque année, le service effectue une analyse visuelle de l'état des immeubles et définit les priorités des travaux à effectuer.

En outre, le service est à l'écoute des nécessités des utilisateurs des locaux.

#### **6. Informatique communale / Peut-on déjà tirer un bilan de cet investissement au niveau de l'utilisation ?**

Le bilan au niveau de l'utilisation est globalement positif. Les prestations sont conformes aux attentes, tant au niveau de la disponibilité des systèmes, de la compétence des intervenants que de la sécurité. La solution « Terminal serveur » est optimale pour toutes les applications bureautiques et administratives, elle a permis d'implémenter Windows 7 et Office 2010 à la satisfaction de tous les utilisateurs.

Par contre, le logiciel technique Autocad utilisé au Centre technique communal reste installé en local. La transition entre les deux systèmes nécessite un peu d'adaptation de la part des quelques utilisateurs concernés.

Les coûts correspondent aussi aux prévisions. Les économies réalisées par rapport à l'ancien partenariat avec Renens peuvent être investies dans la modernisation et l'extension de nos solutions. Actuellement, plusieurs projets sont en cours, logiciel de gestion des archives, cyberadministration pour les transactions du contrôle des habitants et la vente des cartes CFF, gestion des salles. La gestion électronique des documents (GED), autre projet transversal, va également débiter sous peu.

**7. Quels ont été les achats/ventes de biens immobiliers effectués par la Municipalité en 2011 ?**

Voir page 35 du rapport de gestion 2011.

**8. Quelles ont été les choses plaidées en 2011 ?**

Aucun cas, selon page 36 du rapport de gestion 2011.

**9. La Commune a-t-elle participé à des journées « mondiales » en 2011 et quelles ont été les actions entreprises ?**

La seule journée mondiale pour laquelle nous avons engagé un financement est celle contre le suicide (achat d'affiches pour les réceptions des services communaux).

**10. Comment sont perçues les taxes pour l'utilisation du sol lors de travaux sur la voie publique et combien rapportent-elles ?**

**Y a-t-il des exceptions ?**

Les taxes sont perçues selon les surfaces et la durée de mise à disposition (voir **annexe 3**). Afin de garantir des réfections de fouille de qualité, les services qui utilisent le domaine public ont tous signé une convention qui définit qu'ils assument une garantie de 5 ans sur les travaux de réfection de fouille et que la mise à disposition est gratuite. Swisscom a refusé de signer cette convention, nous lui facturons un forfait à chaque demande. Les taxes annuelles encaissées varient en fonction du nombre de permis, soit de Fr. 1'000.- à Fr. 3'000.-.

**11. Quel est le critère de choix des fournisseurs de la Commune ?**

Pour le Service des bâtiments:

Selon la capacité de l'entreprise à effectuer la prestation demandée.

Le service a établi une liste évolutive des entreprises selon leur domaine d'activité.

Cette liste est établie d'après la collaboration dans le passé.

Si les conditions du marché public et le seuil de compétence le permettent, le service privilégiera les entreprises établies à Ecublens, bien entendu sous réserve que celles-ci soient capables de fournir les prestations exigées.

Pour le Service des travaux:

Les critères d'adjudication sont définis en fonction du type de marché et du type de procédure marché public sur la base du guide des marchés publics. Pour les fournitures, un certain nombre de critères sont liés à l'utilisation, la performance, le développement durable, etc.

**12. Quelle est la politique d'achat du matériel ?**

**Quels sont les critères d'attribution en dehors du prix ?**

**Existe-il une centrale d'achats ?**

Les commandes de matériel de bureau, papier, enveloppes sont centralisées au Greffe municipal qui gère également un petit stock.

Prioritairement, les commandes se font auprès des entreprises situées sur le territoire de la Commune, voire dans un rayon local. Dans le choix des articles, il est tenu compte du critère écologique.

**13. A quoi en est l'étude sur le plan de mobilité de l'Administration communale ?**

Voir pages 126 et 127 du rapport de gestion 2011: le plan a été validé par la Municipalité. Un groupe de travail est maintenant chargé par la Municipalité de définir la mise en application des mesures envisagées.

**14. Quelle est l'évolution de la location/prêt de matériel inter-communes ?**

Une collaboration avec prêt de matériel est réalisée régulièrement avec les Communes voisines: Préverenges, Crissier et St-Sulpice. Des prêts d'engins sont également réalisés avec Bussigny-près-Lausanne et Chavannes-près-Renens. Une collaboration est également réalisée avec le Service des sports de l'Unil pour les engins très spécifiques d'entretien des zones sportives.

**15. Quel est le taux de couverture de la caisse de pensions ?**

Le taux de couverture au 31 décembre 2011 est de 67,23 %.

**16. Y a-t-il un suivi des vœux de la CG et du CC et qu'en fait la Municipalité ?**

La Municipalité transmet les vœux auxquels elle a donné son accord pour la mise en œuvre aux services qui s'occupent de leur application.

**17. Peut-on obtenir le tableau annuel des performances énergétiques des bâtiments ?**

Nous ne pouvons pas fournir ce tableau de performances énergétiques des bâtiments pour les raisons suivantes:

- Bâtiments anciens: peu ou pas isolés. Pas la possibilité de comparer les pertes énergétiques.
- Bâtiments rénovés ou nouveaux: pas suffisamment de recul pour pouvoir comparer les performances énergétiques annuelles.

**18. Comment est gérée l'eau des fontaines communales ? (consommation, possibilités d'économie)**

En 2011, le Service des travaux a étudié les possibilités de diminuer les consommations d'eau de nos fontaines qui sont reliées au réseau d'eau. Cinq variantes ont été analysées. Le choix de la Municipalité s'est porté sur la mise en place d'un programmateur qui pilote une valve électromagnétique. Ainsi, nous pouvons programmer l'arrêt de l'eau des fontaines la nuit, par exemple entre 22 h et 08 h. Ceci représente une économie de consommation d'eau de 40 % (1'700 m<sup>3</sup> / an par fontaine) et, de plus, d'avoir un tarif au compteur plutôt qu'à la jauge.

Les coûts d'installation sont estimés entre Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.- par fontaine, ils ont été inscrits au budget 2012, compte 310.3141.

**19. Quelle est la politique d'information et quelles sont les règles d'octroi des subventions pour traitements dentaires et de musique etc. ?**

Les informations sur les subsides communaux sont disponibles sur le site internet communal. Le subside est octroyé aux enfants jusqu'à 16 ans selon un barème qui tient compte de la capacité financière de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Pour l'aide aux traitements dentaires, l'information se fait sur le carton remis aux enfants à l'issue de la visite dentaire annuelle obligatoire à l'école.

**20. Quelle est la liste des salles à louer mises à disposition de la collectivité ?**

Voir **annexe 4** « Inventaire des locaux et objets ».

*La Municipalité*